



Ville de Dreux

**Arrêté de cessation de fonction d'un mandataire suppléant
Régie de recettes et d'avances Secours d'urgence**

N°ARR42/2024

Le Maire de la Ville de Dreux, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté n° 226/20 du 29 octobre 2020 nommant le régisseur titulaire ;

Considérant qu'il convient de réorganiser le service ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 06/08/2024 ;

ARRÊTE**Article 1 :** Il est mis fin aux fonctions de Madame Cécile CABRITA en qualité de mandataire suppléant de la régie de recettes et d'avances Secours d'urgence à compter du 06/08/2024.**Article 2 :** Le Président et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Dreux Agglomération, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans ou par la voie de l'application www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Dreux, le 06/08/2024

**Le Président du
Centre Communal d'Action Sociale,**Pour le Président
Par délégation de signature
Le Vice-Président du CCAS
Mounir CHAKKAR**Pierre-Frédéric BILLET**Document certifié exécutoire
après dépôt à la Sous-Préfecture le : 12 AOUT 2024
Notification le :

16/08/2024